

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la
Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale
de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, mardi 10
juillet 2018 à 21h00**

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin

Est absent :

Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion
Siège no 3 Monsieur Alain Carrier
Siège no 6 Monsieur Charles Bolduc

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

- 14- Ouverture de la séance
- 15- Adoption de l'ordre du jour
- 16- Adjudication – soumission pour l'émission de billets
- 17- Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 653 900 \$ qui sera réalisé le 17 juillet 2018
- 18- Directive de paiement numéro 5
- 19- Mandat à WSP pour les relevés de terrain
- 20- Signature du Bail avec la pharmacie
- 21- Achat pour le Centre multifonctionnel – tables et chaises du gymnase
- 22- Achat pour le Centre multifonctionnel – tables et chaises de la salle d'accueil
- 23- Achat pour le Centre multifonctionnel – Système audiovisuel
- 24- Achat pour le Centre multifonctionnel – couloir de la cuisine, conciergerie et casiers
- 25- Acquisition d'un nouveau système téléphonique
- 26- Carte loisir et coût de location
- 27- Vente de terrain à Excavation Bolduc
- 28- Adjudication vente du terrain # 14
- 29- Demande de congé d'intérêts
- 30- Facture du ministère de la Culture et des Communications
- 31- Période de question
- 32- Fin de la rencontre

14- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

15- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-07-277 Il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour.

16- ADJUDICATION – SOUMISSION POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

2018-07-278 **Considérant** la soumission pour l'émission de billets pour le règlement 2018-162

Date d'ouverture :	10 juillet 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 8 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	3,1950 %
Montant :	653 900 \$	Date d'émission :	17 juillet 2018

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 17 juillet 2018, au montant de 653 900 \$;

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article ;

1 -CAISSE DESJARDINS DES SOMMETS DE LA BEAUCE

23 600 \$	3,19500 %	2019
24 400 \$	3,19500 %	2020
25 200 \$	3,19500 %	2021
26 000 \$	3,19500 %	2022
554 700 \$	3,19500 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,19500 %

2 -BANQUE ROYALE DU CANADA

23 600 \$	3,28000 %	2019
24 400 \$	3,28000 %	2020
25 200 \$	3,28000 %	2021
26 000 \$	3,28000 %	2022
554 700 \$	3,28000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,28000 %

3 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

23 600 \$	2,30000 %	2019
24 400 \$	2,55000 %	2020
25 200 \$	2,75000 %	2021
26 000 \$	2,90000 %	2022
554 700 \$	3,05000 %	2023

Prix : 98,15400

Coût réel : 3,45902 %

Considérant que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DES SOMMETS DE LA BEAUCE est la plus avantageuse ;

Il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu unanimement ;

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DES SOMMETS DE LA BEAUCE pour son emprunt par billets en date du 17 juillet 2018 au montant de 653 900 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 162-2017. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** ;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

17- RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 653 900 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 17 JUILLET 2018

2018-07-279

Considérant que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley souhaite emprunter par billets pour un montant total de 653 900 \$ qui sera réalisé le 17 juillet 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
162-2017	653 900 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

Considérant que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 162-2017,

la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

Il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 17 juillet 2018 ;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 17 janvier et le 17 juillet de chaque année ;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	23 600 \$	
2020.	24 400 \$	
2021.	25 200 \$	
2022.	26 000 \$	
2023.	26 900 \$	(à payer en 2023)
2023.	527 800 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 162-2017 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 juillet 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

18- CENTRE MULTIFONCTIONNEL - DIRECTIVE DE PAIEMENT NUMÉRO 5

2018-07-280 **Considérant** les travaux exécutés par la firme Construction R. Bélanger inc. pour la construction du Centre multifonctionnel ;

Considérant que la firme Construction R. Bélanger demande le paiement pour les travaux réalisés durant la période du 1^{er} juin 2018 au 30 juin 2018 qui correspond au certificat de paiement #5 ;

Considérant que la firme les Architectes Odette Roy et Isabelle Jacques, charger de projet, recommande, après analyse, d'effectuer le paiement au montant de 220 887,55 \$ plus taxes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

19- MANDAT À WSP POUR RELEVÉS DE TERRAIN

2018-07-281 **Considérant** que la Municipalité désire faire effectuer des relevés de terrain pour cibler les interventions à réaliser dans la réfection du rang 9 ;

Considérant que la firme WSP propose ses services pour la réalisation des relevés de terrain à un coût de ± 2 660,00 \$ plus taxes ;

En conséquence il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil mandate la firme WSP pour la réalisation des relevés de terrain dans le rang 9.

20- SIGNATURE DU BAIL AVEC LA PHARMACIE

Sujet reporté

21- ACHAT POUR LE CENTRE MULTIFONCTIONNEL – TABLES ET CHAISES DU GYMNASSE

2018-07-282 **Considérant** que la Municipalité doit acquérir des tables et des chaises pour la grande salle (gymnase) du Centre multifonctionnel ;

Considérant qu'un budget a été approuvé à cet effet et la responsable des sports, loisirs et culture a été mandaté à cette fin ;

Considérant la responsable des sports, loisirs et culture recommande la firme Directs Chairs pour l'achat des tables et chaise et ce, au montant de 15 677,80\$;

En conséquence il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'achat de tables et chaises pour la salle d'accueil du Centre multifonctionnel pour un montant de 15 677,80.

22- ACHAT POUR LE CENTRE MULTIFONCTIONNEL – TABLES ET CHAISES DE LA SALLE D'ACCUEIL

2018-07-283 **Considérant** que la Municipalité doit acquérir des tables et des chaises pour la salle d'accueil du Centre multifonctionnel ;

Considérant qu'un budget a été approuvé à cet effet et la responsable des sports, loisirs et culture a été mandaté à cette fin ;

Considérant la responsable des sports, loisirs et culture recommande la firme Directs Chairs pour l'achat des tables et chaise et ce, au montant de 3 380,20\$;

En conséquence il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'achat de Tables et chaises pour la grande salle (gymnase) du Centre multifonctionnel pour un montant de 3 380,20 \$.

23- ACHAT POUR LE CENTRE MULTIFONCTIONNEL – SYSTÈME AUDIOVISUEL

2018-07-284 **Considérant** que la Municipalité doit acquérir un système audiovisuel pour le Centre multifonctionnel ;

Considérant qu'un budget a été approuvé à cet effet et la responsable des sports, loisirs et culture a été mandaté à cet effet ;

Considérant la responsable des sports, loisirs et culture recommande la firme Style Musique pour l'achat des tables et chaise et ce, au montant de 10 337,12\$;

En conséquence il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'achat d'un système audiovisuel pour le Centre multifonctionnel pour un montant de 10 337,12 \$.

24- ACHAT POUR LE CENTRE MULTIFONCTIONNEL – COULOIR, ARMOIRE DE LA CONCIERGERIE ET LES CASIERS

2018-07-285

Considérant que la Municipalité doit acquérir des armoires et des casiers pour certains secteurs du Centre multifonctionnel ;

Considérant qu'un budget a été approuvé à cet effet et la responsable des sports, loisirs et culture a été mandaté à cet effet ;

Considérant la responsable des sports, loisirs et culture recommande la firme Comptoir PG pour l'achat d'armoires pour la conciergerie ainsi que les casiers, et ce, au montant de 7 180,00\$;

En conséquence il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'achat d'armoires pour la conciergerie ainsi que les casiers, et ce, au montant de 7 180,00\$.

25- ACQUISITION D'UN NOUVEAU SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE

2018-07-286

Considérant que le système téléphonique de la Municipalité se fait vieux et qu'il y a des téléphones qui ne fonctionnent plus ;

Considérant que les téléphones (Norstar) de la Municipalité sont très dispendieux à changer, car ils ne sont plus fabriqués ;

Considérant que les nouveaux bâtiments de la Municipalité doivent être connectés à internet et à la téléphonie ;

Considérant qu'un système téléphonique IP serait plus efficace et ferait épargner des sommes considérables à la Municipalité ;

Considérant que la responsable des sports, loisirs et culture a fait des recherches à ce sujet et recommande au conseil d'acquérir Visionic au montant de 8 120,70\$;

En conséquence il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'achat d'un système téléphonique IP pour la Municipalité au prix de 8 120,70\$.

Que le conseil autorise l'achat d'un système téléphonique IP pour la Municipalité au prix de 116,45\$/mois pour couvrir tous ses postes.

Que le conseil autorise le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité tous documents inhérents à cette acquisition.

26- CARTE LOISIR ET COÛT DE LOCATION

2018-07-287 **Considérant** que la responsable des sports, loisirs et culture a préparé une politique pour une carte loisir et les coûts de location de la salle multifonctionnelle ;

Considérant que la politique a été analysée par les membres du conseil municipal ont été en mesure de présenter leur opinion et apporté des modifications à cet effet ;

Considérant que la responsable des sports, loisir et culture recommande cette politique afin d'établir une gestion efficace des infrastructures de sports et loisirs ;

En conséquence il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte la politique de location et d'accessibilité (carte de loisirs) proposée par la responsable des sports, loisirs et culture ;

Que le conseil amande le coût de tarification de la salle A à un montant de 175 \$ au lieu de 200 \$ comme inscrit dans la proposition de la responsable des sports, loisirs et culture.

27- VENTE DE TERRAIN À EXCAVATION BOLDOC

2018-07-288 **Considérant** que la firme Excavation Bolduc a signé une promesse d'achat pour le terrain identifié par les lots 5 060 522 et 5 061 311 et représente une superficie totale de 173 300 pieds carrés ;

Considérant que la firme Excavation Bolduc a déposé à la Municipalité un montant de 26 995,00 \$ équivalent le prix total de la vente ;

Considérant que la firme Excavation Bolduc et la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley doivent faire notarié la transaction ;

Considérant que la firme Excavation Bolduc a retenu le service de M^e Martin Hamel pour préparer l'acte de vente ;

En conséquence il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley de vendre à Excavation Bolduc inc., ayant son siège social au numéro 241, 14e Avenue, La Guadeloupe, un immeuble situé dans le parc industriel de la municipalité, connu et désigné comme étant le lot numéro 6 231 103 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, d'une superficie de 4 546,5 mètres carrés. Ce terrain est vacant.

Étant donné que l'immeuble à être vendu est enclavé, la municipalité accordera une servitude de passage sur le lot 6 231 104 jusqu'à ce que la rue projetée devienne une voie publique par suite d'une résolution adoptée en ce sens par la municipalité.

Cette vente sera faite pour le prix de vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-quinze dollars (26 995,00 \$) payables comptant, à la signature du contrat de vente notarié.

La vente à intervenir fait suite à l'offre d'achat présentée par Excavation Bolduc inc. à la municipalité et concrétisée dans un avant-contrat signé le 29 mars 2018.

Monsieur Dany Quirion, maire, et monsieur Serge Vallée, directeur général/secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley, l'acte de vente notarié de même que tous autres documents nécessaires ou utiles visant la bonne conduite de ce dossier.

28- ADJUDICATION VENTE DU TERRAIN # 14 DE LA RUE BOULANGER

2018-07-289

Considérant que monsieur Olivier Breton et madame Alexandra Gilbert ont démontré un intérêt pour l'achat du terrain # 14 de la rue Boulanger (lot 5 818 695) ;

Considérant que la dernière offre de 35 500,00 \$ soumis par la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a été acceptée par monsieur Olivier Breton et madame Alexandra Gilbert ;

Considérant que le prix global comprend le montant du terrain est 17 989,39 \$ taxes incluses plus le coût des infrastructures au montant de 17 510,61 \$;

Considérant que la transaction est effectuée sous la responsabilité de madame Sonia Robichaud, courtière immobilière ayant une entente avec la Municipalité ;

En conséquence il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par madame Karine Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil adjuge la vente du terrain # 14 (lot 5 818 695) à monsieur Olivier Breton et madame Alexandra Gilbert pour un montant de 35 500,00 \$;

Que le conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tout document inhérent à la vente dudit terrain.

29- DEMANDE DE CONGÉ D'INTÉRÊTS

2018-07-290

Considérant qu'il y a eu un décès d'un citoyen de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley et que la succession demande un congé de paiement sur les intérêts pour les taxes qui lui restait à payer ;

Considérant que cette demande résulte du fait que le compte du défunt est non accessible pour l'instant et donc la succession ne peut faire les paiements de taxes ;

En conséquence il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte que la Municipalité octroie un congé d'intérêts sur la taxe à la succession du citoyen décédé, et ce, le temps que le compte bancaire devienne accessible.

30- FACTURE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

2018-07-291 **Considérant** que les services du ministère de la Culture et des Communications pour l'intégration d'une œuvre d'art dans le Centre multifonctionnel doivent être rémunérés ;

Considérant qu'une facture au montant de 2 332,69 \$ a été envoyée à la Municipalité pour le volet *programme d'intégration* et le volet *jury de sélection de l'artiste* ;

Considérant qu'une facture au montant de 1 166,34 \$ a été envoyée à la Municipalité pour le volet *présentation des maquettes* ;

En conséquence il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le paiement des deux factures soumis par le ministère de la Culture et des Communications pour un total de 3 499,03 \$.

31- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

32- FERMETURE/AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2018-07-292 Il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 21h45.

Dany Quirion, MAIRE

Serge Vallée, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SEC.-TRÈS.